

# COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE BIENVILLE 27 AOÛT 2020

Date de convocation : 24 août 2020

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle de la Mairie, le vingt-sept août deux mille vingt à dix-neuf heures trente minutes, sous la présidence du Maire, Claude DUPRONT.

**Étaient présents :** MM. Claude DUPRONT, Patrick LEROUX, Philippe QUILLET, Jean-Pierre BARON, Sébastien CARRARA, Guy DUFOSSÉ et MMES. Pascale BONHOMME et Muriel DOUBET.

**Absent(s) excusé(e)s :** MME Catherine TAVARES qui a donné pouvoir à M. Claude DUPRONT.

**Absent(s) :** MM. Marcel HECQUET et Rachid KALAI.

## ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Monsieur Sébastien CARRARA est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire procède à l'approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 6 juillet dernier.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour concernant la mise en place d'une contribution spéciale protocole sanitaire COVID-19 pour les locations de salle multifonction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des neuf voix, décide d'accepter, à la demande de Monsieur le Maire, l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour concernant la mise en place d'une contribution spéciale protocole sanitaire COVID-19 pour les locations de salle multifonction.

### 1- DÉTERMINATION DES MODALITÉS D'ATTRIBUTION DE LA « PRIME COVID-19 »

Monsieur le Maire explique, que conformément au Décret n°2020-570 du 14 mai 2020, les collectivités ont la possibilité de verser une prime exceptionnelle aux agents qui ont permis la continuité des services publics pendant le confinement. Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Philippe QUILLET, Adjoint au Maire.

Monsieur Philippe QUILLET propose de retenir le taux n°3, qui correspond à un montant de 1 000 euros maximum par agent.

Considérant 55 jours de confinement et 36 jours de travail ouverts, Monsieur le Maire propose de verser cette prime selon le calcul suivant :

$$1\ 000\text{€} / 36\ \text{jours} = 27.78\text{€ par jour}$$

Monsieur le Maire propose donc le montant de 27.78€ par jour de travail effectué pendant le confinement pour chaque agent.

La prime concerne trois agents de la collectivité qui ont permis la continuité des services pendant le confinement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des neuf voix, DÉCIDE, d'attribuer une prime aux agents qui ont permis la continuité des services à hauteur de 27.78€ par jour de travail pendant le confinement.

## 2- MISE EN PLACE D'UNE CONTRIBUTION SPÉCIALE PROTOCOLE SANITAIRE COVID-19 POUR LES LOCATIONS DE SALLE MULTIFONCTION

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, le Conseil Municipal décide d'appliquer une augmentation du tarif des locations de la salle multifonction. Cette augmentation se justifie par l'achat de produits nettoyants et désinfectants pour l'entretien des locaux de la salle multifonction ainsi que des charges de personnel liées à la désinfection plus fréquente de toutes les surfaces à risques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des neuf voix, DÉCIDE la mise en place d'une contribution spéciale protocole sanitaire COVID-19 d'un montant de 30 euros par location.

## 3- INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire explique que les locations de la salle multifonction vont reprendre au mois de septembre. La commune a mis en place un protocole spécial lié aux normes sanitaires déjà en place. Un formulaire sera à compléter par l'organisateur de l'événement et à remettre à la mairie.
- Monsieur le Maire explique que la société SICAE va lancer, fin d'année 2020, le déploiement en masse des compteurs LINKY. Des démarcheurs, mandatés par la SICAE, se chargeront des prises de rendez-vous et du changement de compteur qui sera totalement gratuit. La Mairie fournira les informations aux administrés dès qu'elles seront vérifiées.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune doit mettre en place un moyen innovant de paiement, selon les recommandations de la Trésorerie. La commune a donc choisi le paiement en ligne et par carte bleue via PayFip. Ce moyen de paiement a été mis en place par les services de Trésorerie depuis plusieurs années et permet de faciliter le paiement des administrés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures.

Pour extrait certifié conforme.  
Le Maire, Claude DUPRONT

